

Thierry GONON
Docteur en archéologie

Les noms des cloches au Moyen Age

Avril 2006

Les données présentées ici sont essentiellement issues de textes. Ma thèse ayant un angle plus nettement archéologique qu'historique, la recherche dans ce domaine n'a pas été poussée très loin et d'autres éléments peuvent donc très probablement être ajoutés. Je présente donc ici un état de la question afin de susciter une discussion.

Les noms des cloches que l'on rencontre dans les archives ou sur les inscriptions des cloches elles-mêmes peuvent se grouper en 2 catégories : des noms de désignation et des noms de baptêmes.

Les sources utilisées

Pour compiler les textes, j'ai particulièrement consulté les grands glossaires médiévaux suivants :

*Victor GAY, *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, Librairie de la Société Bibliographique, Paris, 1887 ;

*DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, nouvelle édition revue et augmentée de Léopold FAVRE, L. Favre, Niort, 1886 ;

*J.F. NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus, abreviationes et index fontium*, Louvain, 1993 ;

*F. CABROL (dir.), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Letouzey et Ané, Paris, 1914 ;

*V. MORTET, *Recueil de textes relatifs à l'architecture et à la condition des architectes en France et au Moyen Age (XIe-XIIIe siècles)*, Picard, Paris, 1911.

*V. MORTET, P. DESCHAMPS, *Recueil de textes relatifs à l'architecture et à la condition des architectes en France et au Moyen Age (XIe-XIIIe siècles)*, Picard, Paris, 1929.

J'ai aussi consulté les *MGH (Monumenta Germaniae Historiae)* et la *Patrologie Latine* de MIGNE, mais je ne les ai pas exploités de façon systématique au vu de la masse de travail que cela représentait.

Les noms génériques désignant la cloche d'un point de vue global

Ces noms se rencontrent très précocement dans le Moyen Age puisqu'ils concernent la désignation de l'objet en lui-même.

Campana, nola et tintinabulla

Historiquement, les premiers noms rencontrés sont *campana* et *nola*. Pour ces 2 termes, nous ne pouvons reprendre ici toutes les occurrences tant elles sont nombreuses. Nous mentionnerons simplement les citations du poète Walafrihdus Strabon, qui, au IXe siècle, propose une origine de ces 2 termes :

A Campania, quae est Italiae provintia, eadem vasa majora campana dicuntur.
(Exord., chapitre 5, *Capit.*, II, p. 479 publiée dans MIGNE, *Patrologie Latine*)

Les grands vases que sont les cloches sont appelés campanes ainsi par la Campanie qui est une province d'Italie.

Minora tintinnabula nolas appellant a Nola civitate Campaniae, ubi eadem vasa primo sunt commentata. (*Liber de rebus ecclesiasticis*, c. 5, publiée dans MIGNE, *Patrologie Latine*, t. CIV, col. 924)

Les plus petites cloches sont appelées nole d'après Nole, cité de Campanie où ces vases ont été produits en premier.

L'origine proposée par cet auteur correspond à celle qui est généralement admise, sans qu'aucun élément tangible ne vienne l'appuyer.

Dans le deuxième extrait, l'auteur utilise un terme également assez courant au Moyen Age, surtout au début : *tintinabulla*. Ce terme est directement récupéré de l'Antiquité et sous-entend une petite taille de la pièce. Le superlatif *minora* augmente encore cette notion et il semble donc que, dans le sens de W. Strabon, les noles soient plutôt des clochettes et non des cloches d'église. Chez la plupart des auteurs, le terme *nole* peut être utilisé dans un sens beaucoup plus générique.

Concernant le terme *tintinabulla*, nous le rencontrons encore quelquefois "tardivement", comme dans le *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, de 1122 :

Concessi etiam ut ibi tintinnabula haberentur, et proprii famuli illius domus audirent servitium, salvo pontificali et parochiali jure. (*Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, édition Mabille, 1874, p. 167, cité dans MORTET, 1911, p. 363)

Nous concédons qu'ils aient des petites cloches et qu'elles ne soient entendues que par leurs familiers dans leur maison pour le service, sans gêner les usages pontificaux et parroissiaux.

Il est important de noter que ce texte est un texte autorisant la réalisation de cloches à des fins civiles et que ces cloches doivent être de petite taille pour ne pas perturber les sonneries religieuses. Cet état de fait (cloches civiles de petite dimension) se modifiera assez rapidement et les communautés civiles pourront rapidement réaliser des cloches de plus grande dimension (voir par exemple l'ensemble des cloches civiles de Valence (26) de 1494, placées dans l'église St Jean).

Signum, index : la cloche "indicateur" du rythme de la vie

Ces termes apparaissent très tôt dans l'histoire de la campanologie. Ils indiquent clairement la fonction d'appel et de signalisation des cloches. Le terme *index* n'a été rencontré qu'une seule fois, dans la *Règle du Maître* :

... et percusso indice... (publié par Adalbert de Vogüé dans *Sources Chrétiennes*, n° 104 à 106, Paris, 1964)

... et la cloche percutée...

Le terme *signum* est par contre beaucoup plus courant, particulièrement dans les règles religieuses. Il semble attaché plus spécifiquement aux communautés religieuses, impliquant clairement les appels aux prières. Il survit en ancien français sous la forme *seing*, qui donnera, par suite d'une approximation orthographique, le terme *saintier* qui désigne les fondeurs de cloches. On rencontre dans plusieurs contrats de fonte les cloches désignées sous le nom *saint* !! Sous sa forme *seing* simplifiée (*sin*), le mot survivra dans le *tocsin*, qui signifie littéralement "toucher la cloche". Comme exemple, nous pouvons mentionner cet extrait des œuvres de Grégoire de Tours (VI^e siècle) :

Quasi signum quod matutiniscommoveri solet sonantem audissent. (*Miracles de Saint Martin*, livre II, chapitre XLV, publié dans les MGH)

Comme s'il était habituel que ce seing soit sonné le matin, ils l'écoutaient sonner.

Il faut noter ici que les œuvres de Grégoire de Tours comprennent un nombre important de

mentions de cloches, indiquant que dès le VI^e siècle, cet instrument est couramment utilisé, tant dans les monastères que dans les villes, hors des monastères.

Clocca

Ce terme est particulièrement important, bien que nous ne le rencontrons que rarement dans les textes médiévaux. En effet, d'origine germanique, c'est de lui qu'est dérivé le terme actuel : cloche. Il se rencontre plutôt aux hautes périodes du Moyen-Age. Les 2 extraits que nous présentons ici sont les suivants :

Ecclesiaeque cloccum, humana non contingente manu, commotum est (*Vita sancti Bonifacii*, c. XXXVIII, in MIGNE, *Patrologie Latine*, t. LXXXIX, col. 631)

Et la cloche de l'église est mise en mouvement sans qu'un homme ne la touche de la main.

Ut a clocas non baptizent, nec cartas perperiticas appendant propter grandinem (*Capitulari Caroli Magni*, anno 789, cap. 18 in MIGNE, *Patrologie Latine*, t. XCVII, col. 188)

Qu'ils ne baptisent pas les cloches...

La première mention est extraite des œuvres de Willibald, écrites au milieu du VIII^e siècle alors que la seconde est un peu plus tardive (789), tirée des capitulaires de Charlemagne. Ces deux mentions proviennent plutôt d'un domaine germanique et montre de façon évidente l'origine de ce terme. Le sens de la racine germanique de ce mot est d'ailleurs un point obscur. Il évoquerait plutôt le fait de toucher un objet, ce qui correspondrait au tintement d'une cloche.

Les familles de cloche

Selon leur dimension, les cloches ne portent pas toujours le même nom. Encore actuellement, nous distinguons les bourdons des autres cloches. La situation est plus complexe au Moyen-Age et nous rencontrons au total une dizaine de termes différents, qui recouvrent des tailles, mais aussi des fonctions différentes.

A la fin du VIII^e siècle (782 précisément), on trouve dans la règle de saint Benoît :

Primitus siquidem quam signum horis nocturnis pulsetur, in fratrum dormitorio schillam tangere jussit, ut prius monachorum congregatio orationibus fulti, propria residerent per loca tunc denum ecclesie hostiis patefactis hospitibus pateretur ingressus. Surgentes vero concite juxta quod regula precipit, fratres aquis se sanctificatis perfundant et cuncta altaria humiliter et cum reverentia percurrant, sic demum a propria loca accedant sintque parati ut, cum tertium pulsaverit signum, absque [mora] surgentes adtoniti auribus sacerdotem expectent, qui officium incipiendi sortitus est. (*Cartulaire des Abbayes d'Aniane et de Gellone*, cartulaire d'Aniane, édition Cassan et Meynial, p. 29)

Au commencement, puisque ce seing est secoué aux heures nocturnes, on ordonne de secouer la schilla dans le dortoir des frères, alors qu'auparavant la congrégation des moines avaient été éclairées par les prières. Ils s'assoient par dix au lieu prévu dans l'église et accueille les hôtes à l'entrée de l'hospice. En vérité, arrivés ensemble comme la règle le prescrit, les frères s'aspergeaient en se sanctifiant, et humbles devant les autels, parcouraient avec révérence. Ainsi précisément arrivaient-ils dans le lieu approprié et ils s'arrêtent quand le seing est teinté trois fois. Les personnes arrivées

selon ce rite attendent le prêtre tiré au sort pour débiter l'office et ses ornements d'or.

Ensuite, vers la fin du XIII^e siècle, l'évêque de Mende Guillaume Durand écrit un *Rational* décrivant les particularités du rituel du diocèse de Mende :

Nota sex esse genera tintinnabulorum quibus in ecclesia pulsatur, scilicet squilla, cymbalum, nola, nolula seu dupla campana et signum . Squilla pulsatur in triclinio, id est in refectorio, cymbalum in claustro, nola in choro, nolula seu dupla campana in horologio, campana in campanili, signum in turri. (Durand, *Rational*, l. 1, c. 4, § 11)

La note six est sur le genre des cloches qui sont sonnées dans l'église, c'est-à-dire la squilla, le cymbalum, la nola, la nolule ou cloche double, [la campane] et le seing. La squilla est sonnée dans le triclinium, c'est-à-dire le réfectoire, le cymbalum dans le cloître, la nola dans le chœur, la nolule ou double cloche dans l'horloge, la cloche dans le campanile et le seing dans la tour.

A la même époque, le *Rationale divinorum officiorum* de Jean Belethus († 1182) décrit les différentes cloches et sonneries de la façon suivante :

CAPUT LXXXVI. Quomodo sit pulsandum in Quadragesima.

Quod ut melius pateat, primo sciendum est sex esse instrumentorum genera, [0090B] quibus pulsatur: tintinnabulum, cymbalum, nola, nolula, campana, et signa. Tintinnabulum pulsatur in triclinio et in refectorio; cymbalum in choro, nola in monasterio, nolula in horologio, campana in turribus, cujus diminutivum Hieronymus ad Eustochium in coenobium esse ait: «Quousque campanula in claustro pulsabitur.» [...] Generaliter ergo cognoscendum est, quod non debeamus in tota Quadragesima diebus profestis compulsare, nec depulsare (liceat enim hic vulgaribus et consuetis uti vocabulis), sed simpulsare, id est, simpliciter pulsare ad horas vel matutinas. Atque in [0090C] bene constitutis ecclesiis ad primam pulsatur duabus campanis, una ad invocandum, altera ad inchoandum. In tertia autem pulsatur tribus juxta horarum numerum[...], una ad mutandum, altera ad congregandum, tertia ad inchoandum. Pari modo fit in sexta et nona, sed et eodem ordine eadem campanae pulsantur simpliciter ad matutinas. Ad missam vero et ad vespas duabus pulsatur campanis. In minoribus autem ecclesiis solummodo pulsandum est simpliciter. Diebus vero Dominicis et in solemnitatibus, prout in aliis temporibus compulsatur. (Johannes Belethus, *Rationale divinorum officiorum*, publié dans Migne, P.L., tome 202)

Chapitre 86. Comment on doit sonner pendant le Carême.

Pour mieux comprendre, il faut savoir tout d'abord qu'il y a six types d'instruments que l'on secoue : tintinnabulum, cymbalum, nola, nolula, campana et signa. On sonne le tintinnabulum dans la chambre et le réfectoire ; le cymbalum dans le chœur, la nola dans le monastère, la nolule dans l'horloge, la cloche dans les tours. Jérôme utilise le diminutif de ce mot au sujet d'Eustochium dans sa retraite : « jusqu'à quand peut-on sonner la campanule dans le cloître ? » [...] Il est généralement connu que durant tout le Carême, on ne doit pas « compousser », ni « repousser » (en effet, cela est toléré par le commun, tant par les habitudes que par les vocabulaires), mais simpousser, c'est-à-dire simplement sonner aux heures et aux matines. Et dans les église bien constituées, on sonne deux cloches en premier, un pour appeler, l'autre pour commencer. A la troisième [heure], on sonne trois cloches selon le nombre d'heures [...], une pour se déplacer, une autre pour rassembler et la troisième pour commencer. On procède de la même façon pour sexte et none, et les cloches doivent simplement être

sonnées dans le même ordre aux matines. Pour la messe et les vêpres, on doit sonner deux cloches. Dans les petites églises, la sonnerie doit seulement être plus simple. Pour le jour du Seigneur et les grandes fêtes, selon la mesure où l'on sonne dans les autres temps.

Enfin, on peut citer un texte extrait d'un cartulaire des hospitaliers, datant de 1157 :

C. 21. Campanae nostri ordinis non excedant pondus quingentarum librarum, ita ut unus pulset et nunquam duo simul pulsant. (*Statuta selecta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis*, in Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, tome IV, 1717, col. 1243-1279, cité par Mortet et Deschamps, 1923, p. 34)

C. 21. Les cloches de notre ordre ne doivent pas peser plus de cinquante livres car un seul doit pouvoir la sonner et en aucun cas deux.

Si nous résumons l'ensemble de ces extraits, nous pouvons donc lister les différents termes, en classant les cloches qu'ils représentent par ordre croissant de taille :

schilla (ou *squilla* ou *tintinnabulum*), *cymbalum*, *nola*, *nolula* (ou *double campane* pour Durand de Mende), *campana* (pour Jean Beletus), et enfin *signum*.

La *squilla* est une petite cloche servant uniquement à sonner dans une pièce fermée de taille limitée pour rythmer les repas. En fait, elles servent sans doute pour les prières qui les accompagnent. Ce terme ne se rencontre presque que dans la région Languedoc-Roussillon. La région de Mende est située à l'extrême nord de la zone de diffusion de ce terme. De plus, il est encore utilisé en Espagne. Il est à rapprocher de la *scille* ou *squilla* en latin qui définit une petite fleur en forme de clochette pendante. Il est difficile de dire quelle utilisation est à l'origine de l'autre. Nous penchons plutôt pour l'antériorité de la dénomination de la fleur. L'objet est ainsi dénommé par mimétisme.

Le *cymbalum* (dans le cloître) est lui destiné à une sonnerie de portée légèrement supérieure pour réunir les moines lors des offices. Il ne peut donc se trouver que dans des monastères.

La *nole* est sans doute d'une taille très peu supérieure à celle de la *squilla* puisqu'elle doit sonner dans le chœur. La distinction entre ces deux termes correspond sans doute à leur différence de fonction : l'une sert durant les repas des moines et l'autre fonctionne durant les offices.

La cloche placée dans l'horloge possède une double dénomination assez étonnante : d'une part, par l'ajout du diminutif *-ula*, le terme *nolule* évoque une cloche de taille inférieure à celle de la *nole* qui est déjà de dimension limitée. D'autre part, si l'on comprend dans le terme *double campane* un doublement des dimensions, nous avons plutôt l'image d'une cloche de grande dimension. Il est possible qu'en fait l'auteur souhaite marquer que les grandes horloges monumentales qui se développent à cette époque sont dotées généralement de deux cloches qui permettent de distinguer les heures des demi-heures par les modalités de sonnerie. La *nolule* serait la cloche la plus aiguë, de petite dimension alors que la double campane serait la grande cloche sonnant les heures. Ce pourrait être une description de l'ensemble que nous avons relevé sur le clocher de l'église St Jean de Valence (26).

Les deux derniers termes, *campana* et *signum*, sont distingués (uniquement chez Jean Beletus) et les objets correspondant sont placés dans deux édifices différents : le campanile pour la campane et la tour pour le seing. La distinction entre ces deux bâtiments ne paraît pas aisée à faire et donc la distinction entre les deux types de cloches n'est pas non plus évidente. Il est possible que l'auteur indique une différence de fonction : ainsi, la campane se trouvant dans le campanile peut avoir été préférentiellement une cloche destinée à avertir les habitants

des événements laïcs de la vie : ouverture des marchés, tocsin... Le seing se trouverait dans le clocher de l'église et remplirait des fonctions proprement religieuses. En Italie, le terme *campanile* définit dès le Xe siècle le clocher qui est souvent une construction annexe de l'église. Cette terminologie est donc différente de celle que nous utilisons en France où le *campanile* définit souvent un petit bâti de fer forgé accueillant une ou deux cloches au sommet du clocher proprement dit. Le plus souvent, les cloches disposées dans un tel édicule comme à Valence (26) sont des cloches ayant une fonction laïque dominante.

Les précisions apportées par Jean Beletus concernent principalement le mode d'utilisation des cloches et surtout les grands rythmes. Il ne précise en effet pas quelles cloches doivent être utilisées pour les différentes sonneries. Cependant, on voit que, suivant en cela la décision de 817, la norme de six cloches dans une cathédrale semble toujours respectée avec la terminologie que reprendra Durand de Mende. Il est sans doute néanmoins fréquent que certaines fonctions soient doublées avec plusieurs cloches. L'auteur tient compte également de l'existence d'églises de moindre importance ne contenant pas autant de cloches. Si les textes régissent donc assez précisément le cas de grands ensembles campanaires, on remarque qu'ils sont nettement plus flous pour les plus petits édifices. De plus, nous nous heurtons à un problème de terminologie lorsqu'il faut traduire les différents verbes exprimant le mode de mise en mouvement des cloches. En effet, si l'auteur utilise plusieurs termes, ils ne sont que peu nuancés entre eux actuellement et leur sens précis ne nous a pas été transmis. On remarque cependant que les cloches peuvent dès lors être sonnées de plusieurs façons. Il est possible que cela corresponde aux différents modes de mises en volée existant encore. Cette interprétation serait à vérifier.

Le carillon, une invention médiévale ?

Le terme *carillon* est quelquefois rencontré au cours de la fin du Moyen-Age, sans qu'il soit possible de dire s'il s'agit réellement d'un carillon tel que nous l'entendons ou plutôt d'une technique de sonnerie. La seconde solution semble plus probable au vu des formulations, mais au vu de mes travaux d'inventaire, des petits carillons médiévaux (ou tout au moins des cloches accordées entre elles) ont pu exister. 2 extraits peuvent être retenus :

Les cloches sonnoient à quarraignon par les églises et les abbayes (*Chroniques de Saint Denis*, tome IV, p. 197 cité par GAY, 1887 : texte de 1370 reprenant un texte de 1214).

Hodie conclusum est quod matutinae dicantur media nocte, et quod pulsantur minores mediocresque cloche et sine carillono (*Acta ms. capit Paris*, in DU CANGE, 1886)

Aujourd'hui, il est décidé que les matines seront dites au milieu de la nuit et que l'on sonnera les cloches petites et moyennes et sans carillon.

Nous voyons qu'il faut sans doute ici comprendre le terme *carillon* comme une technique de sonnerie, sans que nous puissions préciser davantage. Il faut peut-être y voir ce que nous appelons actuellement les "grandes volées" sonnées par les cathédrales lors des grandes cérémonies : sonnerie de toutes les cloches en volée, en respectant un ordre de mise en mouvement.

Le carillon en tant que véritable instrument de musique n'est donc pas mentionné dans les textes médiévaux.

Les noms de baptême

Nous ne connaissons pas la date précise d'apparition de la pratique du baptême des cloches. Cependant, il est sûr que cette pratique apparaît très tôt. Des rituels de baptême anciens ont été conservés. Pour mémoire, citons le rituel décrit dans le *Liber Ordinum*, ouvrage antérieur à la conquête musulmane de l'Espagne en 712 (publié dans M. FEROTIN, *Le liber ordinum*, in *Monumenta Ecclesiae Liturgica*, 1904, t. V, p. 159). La pratique semble être ensuite interdite par Charlemagne, sans doute sans succès, la pratique en étant déjà trop répandue. Ensuite, cette pratique se diffusera et à la fin du Moyen-Âge, on indiquera même les noms sur les inscriptions.

C'est à partir du XI^e siècle que les mentions de noms de baptême de cloche apparaissent dans les textes. Vers 1025, l'*Historia sancti Florentii Salmurensis* indique les deux noms suivants pour deux cloches :

Tria signorum praecipua tantum igni fuerunt subducta : scilicet, Vox domini vocatum, et aliud a seniore Gelduino compositum necnon memoratum ab ejus filio Gelduino factum. (*Historia sancti Florentii Salmurensis*, in *Chroniques des églises d'Anjou*, publiées par Marchegay et Mabille, Société Historique de France, 1869 cité dans MORTET, 1911, p. 18)

Trois cloches particulières furent fondues par un tel feu : sans doute celle que l'on appelle Voix de Dieu et une autre faite par le seigneur Gelduin et non faite à la mémoire de son fils Gelduin.

Le même texte porte en note :

Factumque signum ab auctore suo, Gelduinus est dictum ; vocatur tamen ab soni puritatem Clarellas...

Ce seing est connu sous le nom de Gelduin par son auteur ; on l'appelle également Clarelle du fait de la pureté de son son...

Ici, on remarque que toutes les cloches ne reçoivent pas encore de noms, et que ces noms sont liés à des événements particuliers de la fabrication de la cloche : le donateur, ou alors les qualités sonores exceptionnelles d'une cloche. Le nom peut être celui du donateur même s'il s'agit d'un homme. La féminisation du nom du parrain interviendra ultérieurement.

A la même période, dans les *Chroniques de saint Martial de Limoges* (citées sans autre précision dans les *Enquêtes Campanaires* de Berthelé, 1906), un fondeur est cité, et la cloche qu'il a réalisée reçoit le même type de nom (qui devait donc être très courant) :

Galterius fecit signum quod vocatur vox domini

Galterius fit ce seing qu'on appelle la voix de Dieu.

Ce nom courant de Voix de Dieu peut évoquer soit une cloche au son d'une qualité exceptionnelle, soit la plus grande des cloches. Aucun élément ne nous permet de trancher de manière définitive.

Un peu plus tard, en 1044, on trouve la mention suivante dans le *Chronicon Hildesheimense* :

Dedit tamen anulum pontificalem et dorsale bonum suo nomine inscriptum, cum campana Cantabona vocata. (*Chronicon Hildesheimense*, in MIGNE, P.L., tome CXXI)

Cependant, il donna l'anneau pontifical avec son nom inscrit au dos avec la cloche nommée Cantabona.

Comme dans la première citation, nous voyons l'importance des qualités sonores de la cloche, même si on ne sait pas à quel niveau de qualité cela se rapporte... Les donateurs, sauf cas exceptionnels (cloche de Gelduin, surnom qui semble donné pour la distinguer, mais pas lié à un baptême), n'apparaissent pas par le nom de la cloche.

A peu près 60 ans plus tard, les *Gesta Abbatum Trudonensium* porte la description complète du contenu du clocher de cette abbaye, au temps de l'abbatiat de Rodolfe, entre 1108 et 1118.

Dictum est superior de numero campanarum et dulcedine sonoritatis earum, sed omissum est de vocabulis et ponderibus earum quas feci novas fundi aut veteres renovari. Prima facta est de 4 centenariis et aliquanto plus, scilla dulce sonora. Secunda de 21, in honore sancti Eucherii, et eam appellavit Aureliam, quam et benedixit. Tertia de duobus centenariis, quam appellavit Filiolam; haec sanctae Mariae data est ad parochiam. Quarta de 33 centenariis, in honore sancti Quintini martyris appellata est Quintinia. Quinta Remigia in honore sancti Remigii, de 7 centenariis. Sexta de 6 centenariis, dicta est Benedicta ad honorem sancti Benedicti. Septimam de 8 et amplius centenariis vocavit Angustiam, quia in tempore illius angustiae facta fuit, quo tota villa nostra et abbatia per ducem Lovaniensem Godefridum combusta aut invasa fuit. Octavam, factam de 6 et amplius centenariis, vocavit Drudam in honore sancti Trudonis, quae bis fusa in dulcedine sonus nulli aliarum compar fuit. Nona vocata est Nicholaia, quae 20 centenarios ad ignem habuit, sed nescio quantum superexcrevit. Decima, quae propter preciositatem suam missa est Mettis, 4 centenarios habuit, quam Stephaniam vocatam beato prothomartyri Stephano dicavit. Undecima, quae translata fuit ad ecclesiam sancti Gengulfi, 4 nichilominus centenarios habuit, sed non fuit similis preciositatis. Duae scillae in refectorio et cymbalum in claustro bis fustum potuerunt habere ad ignem dimidium centenarium. Illae quae pendet super chorum habuit plusquam centenarium. Iste simul positus numerus facit centenarios 115 et dimidium. (Gesta Abbatum Trudonensium, Continuatio prima gestae Rodulfi, Lib. X, c. 18, publiées dans MGH, Scriptorum, tome X, 1852 et citées dans MORTET et DESCHAMPS, 1923, p. 9)

Nous avons parlé précédemment du nombre de cloches et de la douceur de leur son mais nous avons oublié le nom et le poids que fait chacune des nouvelles fondues et des anciennes rénovées. La première pèse un peu plus de quatre cent livres, c'est une scille d'une douce sonorité. La seconde de deux mille cent livres en l'honneur de saint Euchérius et qu'on appela Aurélie et qui est bénite. La troisième de deux cents livres que l'on appelle Fillette est donnée à la paroisse sainte Marie. La quatrième de trois mille trois cents, en l'honneur du martyr saint Quentin, est appelée Quintinia. La cinquième est appelée Rémigia en l'honneur de saint Rémi et pèse sept cents. La sixième de six cents est appelée Benoîte, pour saint Benoît. La septième, d'un peu plus de huit cents, s'appelle Angustia car elle fut faite dans des temps d'angoisse, quant toute notre ville et l'abbaye fut brûlée et envahie par Godefroi duc de Louvain. La huitième d'un peu plus de six cents, est appelée de Druda en l'honneur de saint Trond qui fut fondu deux fois et dont le son est à nulle autre comparable. La neuvième est appelée Nicholaia et pèse deux milles environ par le feu, mais on ne sait pas de combien elle fut augmentée. La dixième qui à cause de sa préciosité fut envoyée à Metz, pèse quatre cents et est appelée Stéphanie d'après saint Stéphane, le protomartyr. La onzième qui fut transporté à l'église saint Gengolf pèse environ quatre cents mais n'est pas aussi précieuse. Deux scilles dans le réfectoire et un cymbalum dans le cloître ont été fondues ensemble et peuvent peser cinquante livres selon l'inscription. Celle qui pend au-dessus du chœur pèse un peu plus de cent livres. Toutes ces pièces représentent cent quinze centaines et demi de livres.

On y remarque aussi que toutes les cloches ne sont pas bénites : la plus petite (une scille) ne semble pas avoir nécessité ce rituel et ne porte pas de nom. Les autres cloches qui portent des noms n'ont pas été baptisées en fonction des donateurs, mais en fonction des saints en l'honneur de qui elles furent réalisées et qui sont peut-être représentés en médaillon. Au passage, on notera aussi qu'à cette époque reculée, le clocher d'une grande abbaye peut contenir une grande quantité de cloches, dont certaines de grande taille. De plus, les noms de ces cloches sont féminisés, même si les saints personnages en l'honneur de qui elles furent réalisées sont des hommes.

Enfin, au début du XIIIe siècle (année 1206 pour être précis), dans le *Chronicon Montis Sereni*, on signale cette cloche de grande dimension :

Campana de 50 centenariis fudit, quam Hellembertus Havelbergensis Episcopus consecravit, Petronellam nominans. (*Chronicon Montis Sereni*, anno 1206, cité dans DU CANGE, article *campana*, p. 56)

On foudit une cloche de 50 centaines, qu'Hellembert, évêque de Havelberg, consacra [baptisa], la nommant Petronelle.

Ici, le nom de la cloche ne semble pas lié à un saint patron, ni à un donateur (en tout état de cause, le texte ne le mentionne pas). Ce nom a été donné lors de la cérémonie de baptême proprement dite, indiquant qu'elle devient véritablement une étape importante dans la réalisation des cloches. L'importance de la cérémonie est accentuée par la présence pour ce faire de l'évêque en personne. De plus, il s'agit d'une cloche de grande dimension (5000 livres apparemment).

Du point de vue des inscriptions campanaires, quelques cloches conservées portent des mentions de noms de baptême, choisis avant la fonte (car non gravés). Nous pouvons citer 5 de ces inscriptions :

- CAMELIN (Aisne, cloche de 1361) : **JE PORTE LE NOM DE MISELLE JEHENNE DELVILLY QUI FU FAME BOCERE DE KAMELY ET ME FIT JEHAN JOUVENTE LAN M CCC XI & L**, inscription publiée dans Dutailly, *Cloches du doyenné d'Hérancourt*, 1884, p.27-28. Cette cloche a disparu depuis ce relevé ;

- PARIS, St Merri (cloche de 1331) : **+ ie porte le non de saint merri iehan de dinant nous fit en lan de grace m ccc xxxi et me firent faire les proissiens ou mois daoust**, cloche mentionnée dans les Archives Berthelé et relevée récemment par Régis Singer ;

- SENS (cloche de 1377, Sol#4) : **+ pierre ay nom pour chatepme c l poise ou en viron sens rime // Iohan Iouvente me fit por sens lan XVII M LX CCC**, inscription publiée dans Quesvers et Stein, Paris, 1897, p. 484 ;

- SANGHEN (Pas de Calais, 1487) : **+ IE SUIS NOMME MARIE AU NOM DE LA VIERGE MARIE Z FUMES FAITES LAN DE GRACE M CCCC IIIXX Z VII** (relevé : Th. Gonon) ;

- ST GENIS DES FONTAINES (Pyrénées-Orientales, XIVe siècle) : **DICOR MARIA MEUM NOMEN VIRGINEUM** (n'existe plus)

Par ailleurs, de nombreuses cloches du tiers nord de la France (au nord de Paris) porte dans leur inscription le nom du parrain, de la marraine, voire des deux, suivi de "me levèrent...". Ces inscriptions indiquent clairement qu'une cérémonie de baptême a eu lieu, au cours de laquelle un nom fut sans doute donné, sans qu'il soit inscrit sur la cloche elle-même.

Presque toutes les mentions de noms sur la cloche elle-même, en particulier les plus anciennes, apparaissent dans le nord de la France. Il serait intéressant de voir si une telle

pratique est également courante en Belgique dès les mêmes époques. Le report du nom sur la cloche elle-même soit en premier lieu une habitude du nord de la France.

Les cloches de Jehan Jouvente, fondeur connu par de nombreuses cloches encore existantes (ces cloches sont nombreuses au regard de leur ancienneté: 2^e moitié du XIV^e s.), portent très souvent des noms. Cela semble aller de pair avec la signature du fondeur, que l'on retrouve également souvent chez ce personnage.

(Article paru dans *Patrimoine campanaire. Revue francophone de campanologie* n° 52, mai-août 2006, et n° 53, septembre-décembre 2006)

Reproduction interdite sans autorisation des ayants droit